

Une homélie inédite et originale teintée de picardismes (ms. Lille, B.M., 83)

Le manuscrit 83 (anciennement 71) de la Bibliothèque municipale de Lille, recueil de textes pieux en latin et en ancien français, contient dans ses premiers feuillets une homélie inédite¹ et originale par son contenu. Il rassemble diverses compositions reli-

1 — La mention de ce sermon ne figure pas dans les répertoires usuels d'œuvres de prédication ou dans les catalogues d'*exempla*. Voir Nicole Bériou, *L'avènement des maîtres de la Parole. La prédication à Paris au XIII^e siècle*, Paris, Institut d'Études augustiniennes, 1998, 2 vol. ; Anne-Marie Bouly de Lesdain et Édith Brayer, « Recueils manuscrits de sermons en prose française du Moyen Âge », dans *Bulletin d'information de l'I.R.H.T.*, 8, 1959, pp. 47-68 ; Claude Bremond, Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, *L'« exemplum »*, Turnhout, Brepols, 1982 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 40) ; Raymond Étaix, « Répertoire des homéliaires conservés en France (hors de la Bibliothèque nationale) », dans *Homéliaires patristiques latins. Recueil d'études de manuscrits médiévaux*, Paris, Institut d'Études augustiniennes, 1994 ; Réginald Grégoire, *Homéliaires liturgiques médiévaux. Analyse de manuscrits*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1980, (Biblioteca degli studi medievali, 12) ; Joseph Klapper, *Exempla aus Handschriften des Mittelalters*, Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1911 ; Maria Magdalena Lebreton, « Recherche sur les principaux thèmes théologiques traités dans les sermons du XII^e siècle », dans *Revue de théologie ancienne et médiévale*, 23, 1956, pp. 5-18 ; Hervé Martin, *Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions du Cerf, 1988, pp. 221-227 ; Joannes Baptist Schneyer, *Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters*, Münster, 1969-1980 (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters, Band XLIII.) ; Cesare Segre, « Les formes et traditions didactiques », dans Hans Robert Jauss, *La littérature didactique, allégorique et satirique*, Heidelberg, C. Winter, 1970 (Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters, VI), t. II, pp. 97-102 ; Frederic C. Tubach, *Index exemplorum. A Handbook of Medieval Religious Tales*, Helsinki, Akademia Scientiarum Fennica, 1969 ; abbé J.-Th. Welter, *L'« exemplum » dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge*, Paris-Toulouse, Occitania, 1927 (Thèse de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris) et *La Tabula exemplorum secundum ordinem alphabeti. Recueil d'exempla compilé en France à la fin du XIII^e siècle*, Paris-Toulouse, Occitania, 1926, (Thèse complémentaire de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris).

gieuses transcrites en une *scripta* picarde (pour les œuvres françaises), mais, contrairement aux allégations de H. Rigaux, l'auteur du catalogue le plus récent², qui se fonde sur la présence d'une foliation ancienne³ de couleur rouge au centre de la marge de tête des rectos de feuillet à partir du fol. 56 r° pour établir une disparité dans l'ouvrage, ce *codex* n'est pas franchement constitué de deux parties distinctes (l'une s'étendant du fol. 1 r° au fol. 55 v°, l'autre du fol. 56 r° au fol. 197 v°).

Il forme bien une unité constituée d'un seul tenant et douée de caractéristiques codicologiques quasiment identiques. On en voudra pour preuves les divers éléments suivants. Tout d'abord, l'homogénéité des cahiers, qui sont pour la plupart des quinions, plus ou moins respectueux de la règle de Gregory⁴ : à l'exception du premier, du vingtième et du vingt-et-unième cahier, qui sont des ternions, et du dernier cahier, qui est un binion irrégulier, tous les autres cahiers⁵ comportent cinq feuillets doubles où les côtés chair et poil du parchemin se font souvent face⁶. Ensuite, les feuillets présentent tous les mêmes dimensions et, à deux exceptions près⁷, une mise en page identique. Le quotient de la division de la mesure de la hauteur par celle de la base des pages (soit 174 mm : 116 mm) équivaut à 1,5, valeur qui correspond à une aire remarquable (le double rectangle de Pythagore)⁸. La justification du texte est en général réalisée suivant les normes du nombre d'or (126 mm :

2 — Cf. [H. Rigaux], *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. Tome XXVI*, Paris, Plon, 1897, pp. 52-55. Pour une description complète du contenu du *codex*, voir André Le Glay, *Catalogue descriptif des manuscrits de la Bibliothèque de Lille*, Lille, Vanackere, 1848, n°49, pp. 26-29.

3 — Le ms. comporte aussi une foliotation moderne, qui n'est pas exempte d'erreurs. En effet, on y observe des feuillets numérotés 172bis et 173bis dans le dix-huitième cahier : au total, le volume compte donc 199 feuillets et non 197 comme le laisserait supposer la numérotation réalisée au crayon dans le coin supérieur droit au recto de chaque feuillet.

4 — Sur cette notion, voir Jacques Lemaire, *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, 1989, (coll. Institut d'Études médiévales de l'Université catholique de Louvain. Textes et études, n°9), pp. 46-49.

5 — Néanmoins, à la fin du dix-neuvième cahier, un quinion qui observe la règle des vis-à-vis, un feuillet supplémentaire a été ajouté : le fol. 184 est joint au cahier par collage au fol. 183.

6 — Les quatrième, cinquième, huitième, dixième, onzième, seizième et dix-huitième cahiers respectent scrupuleusement la règle de Gregory. Dans le troisième et le sixième cahier, le bifeuillet central, retourné, rompt l'ordonnance harmonieuse des côtés du parchemin. Ailleurs, la disposition des bifeuillets varie assez considérablement.

7 — Dans les deux premiers cahiers (fol. 2 v° à 15 v°) ainsi qu'à la fin du dix-neuvième cahier (très exactement au fol. 184, adjoint au fol. 183) et dans le vingtième (fol. 185 r° à 188 v°), le texte est transcrit sur une dimension horizontale un peu plus large qu'ailleurs – 83 mm (voire 88 mm au fol. 188) – et comporte trente-deux lignes de texte au lieu de vingt-cinq. Dans le dix-neuvième cahier, la dimension verticale est aussi un peu plus longue (128 mm au lieu de 126).

8 — Cf. J. Lemaire, *Introduction à la codicologie*, p. 139.

77 mm = 1,636)⁹. Enfin, la transcription du texte s'est (sauf dans les deux premiers cahiers et dans le vingtième) opérée sur vingt-cinq lignes de texte¹⁰, la réglure maîtresse supérieure servant toujours de linteau. Cette réglure elle-même est partout réalisée à la mine de plomb.

Diverses réalités codicologiques présentent des divergences, mais ces dissemblances n'obéissent pas de manière absolue à une partition entre les cinquante-cinq premiers feuillets et les suivants. Ainsi, diverses mains ont transcrit les textes et l'encre change même de couleur à certains endroits¹¹. On remarquera aussi que des pieds-de-biche tracés à l'encre rouge ne se lisent que dans le texte de l'homélie (soit du fol. 2v° au fol. 5r°). La décoration, constituée par six miniatures dessinées de manière très fine, mais uniquement rehaussée des couleurs jaune et rouge, ne s'observe qu'entre les fol. 24 r° et 33 v° : elle illustre la passion de Jésus-Christ¹². Le soulignement en rouge de textes latins dans les compositions françaises n'affecte le *codex* qu'à partir du fol. 56 v°. Cette intervention du rubricateur a probablement été réalisée en même temps que la numérotation en rouge des feuillets évoquée ci-dessus. Aussi, on est en droit de supposer qu'à une époque antérieure à la constitution définitive du *codex*, sa seconde partie a été traitée de manière quelque peu différente de la première. Mais l'état final du manuscrit, qui porte sur ses feuillets de garde des mentions relatives à ses propriétaires anciens¹³, nous incline à penser qu'il

9 — Les mesures des aires formées par la page et par le texte, prises sur le fol. 194 v° (resté vierge de toute écriture) sont les suivantes : 27 + 77 + 12 x 13 + 126 + 35. Dans les feuillets où la surface occupée par la transcription textuelle est plus large (par exemple au fol. 188 r° qui comprend une justification de 88 mm sur 128 mm), le quotient de la division de la dimension de la hauteur par celle de la base (soit 1,454) ne correspond à aucune valeur de proportions particulière.

10 — L'unité de réglure équivaut donc à 5,04 mm (soit 126 mm : 25). Quand la disposition de la transcription comporte trente-deux lignes, l'unité de réglure se réduit à 3,93 mm (soit 126 mm : 32, du fol. 2 v° à 15 v°) ou à 4 mm (soit 128 : 32, du fol. 184 r° à 188 v°).

11 — Dans le passage du fol. 15 v° à 16 r°, puis des fol. 48 r° à 55 v°, puis encore au milieu du fol. 183 v° et au début du fol. 192 v°.

12 — Les sujets des vignettes concernent l'audition de Jésus par Pilate (fol. 24 r°), la flagellation du Christ (fol. 26 r°), le transport de la croix (fol. 27 v°), la crucifixion et le coup de lance porté au flanc de Jésus en croix (fol. 29 r°), la descente de croix (fol. 30 v°) et la mise au tombeau (fol. 33 v°).

13 — Dans la partie supérieure du fol. 1 v°, on lit cette mention, tracée par une écriture du xvi^e siècle : *Sce livre est à Franchois Scejourmet* ; puis, un peu plus bas et à droite, *A présent Henry Sejourmet*. Au centre de la marge de tête, on observe la signature de *J.-B. de Hennin*. Au centre du fol. 197 r°, une main du xv^e ou du xvi^e siècle a noté *Che livret appartient et est à Frastret de Montegnny*. Cette indication est suivie de la correction *A Franchois Sejourmet*. Dans la partie supérieure du fol. 196 v°, la marque de propriété *Henricus Sejourmet me possidet* est suivie de la signature d'un certain *Vergier* et de la maxime latine *Audentes fortuna juvat*. Sur l'identité de ces divers possesseurs du *codex*, on manque de renseignements précis. On sait que le nom de Séjourmet et de Montegnny sont fréquents dans

procède de la réunion, dès la fin de l'époque médiévale¹⁴, d'ouvrages de dévotion écrits dans une langue affectée de traits picards et transcrits sur des feuillets de formats semblables et d'organisation sensiblement identique.

Le texte que nous éditons ci-après appartient au genre de l'homélie. Par sa forme et son contenu, il se révèle assez caractéristique des œuvres de prédication en langue vulgaire selon les critères établis par Michel Zink dans son beau livre sur les sermons en français dans les premiers siècles du Moyen Âge¹⁵. Comme premier indice de distinction, on retiendra le fait que le thème du prêche dont nous proposons une édition critique ne concerne pas le temporel des saints ou ne contient pas le commentaire d'une autorité, comme dans les discours homilétiques de même genre rédigés en latin. Notre prône entre dans la catégorie des *sermones de diversis*. Il propose une leçon morale visant à mettre le public en garde contre tout excès d'austérité. Ce public lui-même n'est sans doute pas uniquement constitué d'auditeurs, mais aussi de lecteurs. La méthode de composition de l'ouvrage ne se fonde vraisemblablement pas sur la *reportatio*, ou technique qui consiste à construire une version définitive à partir d'un canevas¹⁶ : le texte n'a pas été élaboré sur la base de notes prises par certains auditeurs, mais immédiatement rédigé en vue de son exposition en chaire, voire de sa lecture individuelle. C'est pourquoi il apparaît comme un exemple assez manifeste de la « prédication dans un fauteuil », selon l'heureuse expression employée par Michel Zink¹⁷.

En raison de l'image exploitée aux ll. 122-125, où l'auteur compare la recherche abusive de la perfection au travail d'une maîtresse de maison qui s'applique avec tant de zèle à ramasser la poussière qu'elle provoque la dispersion des balayures, les destinataires de l'homélie sont probablement des femmes, membres

le Nord. En février 1650, un Jacques Séjournet est abbé de Cambron (cf. Marie-Thérèse Lenger, *Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1964, t. I, p. 369).

14 — On en voudra pour preuve la mention du titre de l'homélie dans la table des matières du manuscrit (voir notre note 29).

15 — Cf. Michel Zink, *La prédication en langue romane avant 1300*, Paris, H. Champion, 1976, (Nouvelle Bibliothèque du Moyen Âge, 4), pp. 221-261. Voir aussi Michel Zink, « La prédication en langues vernaculaires », dans *Le Moyen Âge et la Bible*, éd. Pierre Riché et Guy Lobrichon, Paris, Beauchesne, 1984, pp. 489-516.

16 — Cf. Louis-Jacques Bataillon, « Les problèmes de l'édition des sermons et des ouvrages pour prédicateurs au XIII^e siècle », dans *The Editing of Theological and Philosophical Texts from the Middle Ages*, Stockholm, 1984, (*Studia latina Stockholmiensia*, 30), p. 109 et « Sermons rédigés, sermons reportés (XIII^e siècle) », dans *Medioevo e Rinascimento*, 3, 1989, pp. 69-83.

17 — Cf. M. Zink, « La prédication en langues vernaculaires », dans *Le Moyen Âge et la Bible*, p. 499.

d'un béguinage. On sait quel succès considérable a remporté la création de rassemblements de béguines à partir du XIII^e siècle, en particulier dans le nord de la France¹⁸. Ces regroupements de religieuses, qui pratiquaient une dévotion à mi-chemin entre les chrétiennes laïques et les moniales des grands ordres monastiques¹⁹, étaient souvent soumis à une influence des milieux cisterciens, du moins en surface²⁰. Aussi, on ne s'étonnera pas de découvrir deux rappels explicites à l'autorité de saint Bernard de Clairvaux dans notre homélie : l'idée selon laquelle la véritable humilité consiste à se soumettre à la volonté divine (ll. 48-51) et le thème de la domination du diable sur le corps des fidèles (ll. 136-138), sujet également développé par saint Augustin. Toutefois, le sermon comporte d'autres références savantes : aux livres de l'Ancien Testament (Ézéchiël, les Rois, Isaïe, Joël, Jonas, Jérémie, Job), aux écrits des Pères de l'Église (saint Augustin et saint Jean Chrysostome) et, bien entendu, au message évangélique (Marc, Matthieu et Luc).

Le critère le plus décisif à propos de l'origine vernaculaire de l'*homélie sur l'arbre sec* repose sur son mode de construction. Loin d'obéir à la technique habituelle des prédications en latin, qui adoptent une structure souvent rigide, l'armature du texte présente, dans le cas qui nous occupe, un agencement dépouillé, mais dénote quelque dysharmonie : à l'énoncé du thème, assez long (près d'un quart du total de l'ensemble textuel) répond une péroraison très succincte, qui conclut non sans quelque empressement²¹. De manière originale²², l'introduction revêt un style narratif (*Tant avons alet esporounant que ore sommes venit par le grasce de Dieu a l'arbre seck...*) et développe d'emblée à grands renforts de citations bibliques²³ le sujet du prêche : la mise en garde contre une

18 — Cf. Bernard Delmaire, « Les béguines dans le Nord de la France au premier siècle de leur histoire (vers 1230-1350) », dans Michel Parisse, *Les religieuses en France au XIII^e siècle*, Nancy, Presses universitaires, 1985, pp. 121-150 et Michel Lauwers et Walter Simons, *Béguins et béguines à Tournai au bas Moyen Âge*, Louvain-la-Neuve, 1988, (Tornacum, 3), pp. 19-20.

19 — Cf. Michel Parisse, *Les nonnes au Moyen Âge*, Le Puy, Chr. Bonneton, 1983, pp. 223-229.

20 — Cf. Michel Zink, « La prédication en langues vernaculaires », dans *Le Moyen Âge et la Bible*, p. 499.

21 — Remarquons toutefois que les conclusions brèves ne sont pas rares, même dans les sermons latins. (Cf. Jean Longère, *Œuvres oratoires de maîtres parisiens au XII^e siècle. Étude historique et doctrinale*, Paris, Études augustinienes, 1975, t. I, p. 56).

22 — Cf. Thomas-M. Charland, *Artes prædicandi. Contribution à l'histoire de la rhétorique au Moyen Âge*, Paris, Vrin, 1936 (Publications de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa, VII), pp. 138-141.

23 — Le sermon ne constitue toutefois pas ici un « montage de pièces rapportées bibliques » (cf. H. Martin, *Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge*, p. 243).

trop grande ferveur qui, associée à un manque de réflexion, transforme les vertus en vices. L'arbre sec sert de motif symbolique à la leçon morale : comme le bel amandier peut devenir un bois desséché tout juste bon à brûler, le fidèle qui ne se défend pas contre les manœuvres du diable, habile à se travestir d'un manteau de vertu, compromet ses chances de connaître la vie éternelle.

Le corps du développement interprète de manière inversée six des sept péchés capitaux (le thème de la colère n'est pas abordé). En l'occurrence, ce ne sont pas les fautes traditionnelles qui sont dénoncées, mais l'observance excessive des vertus que l'on peut opposer à ces dérèglements²⁴. Ainsi, ce n'est pas l'orgueil qui est réprouvé, mais l'excès d'humilité, qui conduit le chrétien au manque de confiance en soi et au mépris de la grâce divine (ll. 45-53). L'envie ne fait l'objet d'aucune admonestation sérieuse, tandis que le discours homilétique rappelle avec fermeté que la charité authentique ne doit pas consister à préférer son prochain à Dieu ni à vouloir maintenir à tout prix la paix entre les hommes (ll. 60-70). De même, l'abus de pénitences et des macérations constitue une réponse illusoire à la tentation de la paresse (ll. 88-103). La prodigalité ne corrige pas davantage l'avarice : le dissipateur ne se contente pas de dépenser son propre bien, il dilapide aussi les richesses d'autrui (ll. 104-111). À la luxure, il ne convient pas d'opposer une chasteté dévoyée, qui entraîne divers préjudices graves : le refus d'accomplissement du devoir conjugal et l'abus des mortifications corporelles (ll. 112-132). Enfin, considérant les privations du corps et les jeûnes comme des ripostes inadéquates à la gourmandise, le prône regrette la pratique démesurée de ces carences physiques volontaires qui affaiblissent le fidèle et le transforment en une proie facile pour le démon (ll. 133-140).

Une analyse approfondie de la structure de l'exposé montre une grande disparité de forme entre ses parties. Après une longue introduction qui verse volontiers dans l'accumulation de considérations érudites, la plupart des thèmes relatifs aux péchés capitaux sont traités en quelques lignes (moins de dix pour l'évocation de la magnificence, des excès de privations, de la prouesse insensée et un peu plus de dix pour l'humilité, la continence sexuelle), alors que la dénonciation des outrances relatives à l'amour du prochain occupe près d'un tiers du total de la démonstration. Cette disproportion s'explique sans nul doute par la dif-

24 — Si le thème des péchés capitaux est un sujet fréquemment abordé dans les homélies, la mise en garde contre une obéissance trop stricte aux impératifs des vertus correspondantes ne se lit nulle part ailleurs (cf. H. Martin, *Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge*, pp. 368-378).

ficulté du sujet : s'il est aisé de mettre en cause la démesure dans l'exercice de certaines vertus (la tempérance ou la largesse par exemple), il se révèle beaucoup moins facile d'attaquer les « abus » de la charité, vertu fondamentale du christianisme. Aussi, pour surmonter la difficulté et parvenir à ses fins, le prédicateur recourt davantage aux références savantes ou aux autorités dans le développement de ce thème : il cite explicitement saint Augustin (à deux reprises) ou saint Jean Chrysostome et renvoie au Nouveau Testament. Il évoque aussi la personne de Moïse et de Jésus-Christ (ll. 84-88), dont le souvenir est absent des autres parties du prêche. Quant à la conclusion, sa brusquerie ne laisse pas d'étonner. On sait quelles libertés prenaient parfois les prêcheurs au moment de clore leurs discours édifiants²⁵, mais la péroration contient ici peu de conseils pratiques et se réfère à l'image de la culture de l'arbre, qu'il convient d'élaguer avec soin, sans toutefois remémorer de façon explicite le symbole de l'arbre sec amplement évoqué dans l'exorde.

L'*homélie de l'arbre sec* a été transcrite – et probablement aussi composée – dans la partie septentrionale du domaine français à la fin du XIII^e siècle, ou au début du XIV^e, comme en témoigne le bon maintien de la flexion casuelle²⁶. Si de nombreux emplois attestent la coexistence d'une forme dialectale et d'une forme francienne (voir 16 *le vie* et 19 *la vie* ; 53, 54, 60 *apriés*, mais 61 *après* ; 94, 113 *chiauls*, mais 40, 115 *cil*, 22, 54 *cils* ; 59 *sen* à côté de 12, 42, 56, 58, etc. *son* ; 62 *ten*, mais 61, 77 *ton* ; 106 *largues* et 109 *larges*), un nombre important d'éléments phonétiques ou morphologiques observables dans le texte relèvent des parlers picard, wallon et lorrain.

Parmi ces phénomènes partagés entre les trois dialectes, on relève les faits suivants :

- *a* libre et accentué > *ei*, *e* (Gossen²⁷, *Grammaire*, 48) : 105 *avers* ; 128 *osteil*
- la conservation graphique du *-t* final dans les terminaisons latines *-atu-*, *-itu-*, *-utu-*, *-ate-*, *-ute-* (Gossen, *Grammaire*, 104-106) :
- *atu-* : 3 *alet* ; 95 *congiet* ; 127 *ned* ; 31 *parlet*, 55, 59, 86 *pechiet*
- *utu-* : 98 *vaincut* ; 3 *venut*
- *ate-* : 60 *amitet*, 56 *amistet*, 133 *austeritet* ; 8 *biaultet* ; 116 *caastet* ; 63 *caritet* ; 52 *humilitet* (mais 35, 46 *humilité*) ; 104 *prodigalitet* ; 115 *puretet* (mais 126

25 — Cf. Louis-Jacques Bataillon, « Les instruments de travail des prédicateurs au XIII^e siècle », dans *Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval*, Paris, C.N.R.S., 1981, p. 206.

26 — Dans le domaine picard, la distinction entre le cas sujet et le cas régime s'est perpétuée plus longtemps qu'en francien, jusqu'au cœur du XIV^e siècle (cf. Claude Buridant, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, Sedes, 2000, p. 80 et Geneviève Hasenohr, *Introduction à l'ancien français de Guy Raynaud de Lage*, Paris, Sedes, 1993, p. 27).

27 — Cf. Charles Théodore Gossen, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970, (Bibliothèque romane et française. Série A : manuels et études linguistiques, 19).

pureté) ; 38 *pusillanimitet*

- l'absence de la consonne intercalaire *b* dans le groupe *m'l* et de *d* intercalaire dans le groupe *l'r* (Gossen, *Grammaire*, 116) : 48, 83 *humeles* ; 123 *poulrette* ; 124 *poulrettes*

- insertion d'un *e* svarabhaktique au futur ou au conditionnel (Gossen, *Grammaire*, 131) : 132 *deveroient*.

Relèvent d'emplois propres au picard et au wallon :

- la forme de l'article féminin régime *le* (Gossen, *Grammaire*, 121-122) : 51 *le benoite Virge Marie* ; 4 *le grasce* ; 98 *le haire* ; 123 *le maison* ; 68 *le pais* ; 73 *le peur* ; 126 *le pureté* ; 85 *le Sainte Escripiture* ; 16 *le vie* (19 *la vie*) ; 107 *le voie*
- la forme faible en *ui* de l'imparfait du subjonctif (Fouché²⁸, *Verbe*, 312, 335 ; Gossen, *Grammaire*, 130-131) : 70, 100 *deuissent* ; 13, 42, 56 *deuist* ; 86 *fuist* ; 69 *peuissent*.

Appartiennent à la fois à l'aire picarde et à l'aire francienne :

- le développement d'un *e* prosthétique devant le groupe initial *sc-* (Gossen, *Grammaire*, 106) : 122 *escrupuleuse*

- l'évolution du *o* fermé libre > *ou* ou *eu* (Gossen, *Grammaire*, 80) : 88 *ceurt* ; 14, 19 *fleur*, 21 *fleurs* mais 13 *flour*.

Comme phénomènes communs au picard et au normand, on recense :

- la transformation de *i* bref suivi d'une nasale en *ain* (Gossen, *Grammaire*, 68) : 50 *main*s

- *ch* mis pour *s* (Gossen, *Grammaire*, 91-92) : 140 *abstinences* ; 8, 10, 58, 61, 136 *che* ; 95, 113 *chiauls* (mais 40, 115 *cil* ; 21, 54 *cils* et le déterminant *cils* 8, 23, 59) ; 74 *choiles* ; 74, 76, 106, 108, 109, 114 *chou* ; 16, 55, 57 *commenche*, 116 *commencent* ; 117 *courechent* ; 119 *courouchent* ; 33 *esperanche* ; 50 *fianche* ; 105 *franchois* ; 7 *haulteche* ; 5 *joveneche* ; 83 *justiche* ; 32 *niche* ; 125 *niches* ; 27 *nichetés* ; 116 *penanche* ; 96 *penanches* ; 44 *pericheus* ; 27, 92 *proeche* ; 121 *tristeche*

- *c + a* à l'initiale et intérieur derrière consonne > *k* (Gossen, *Grammaire*, 95) : 28, 112 *caastés* ; 116 *caastet* ; 63 *caritet* ; 90 *cascuns* ; 10 *caulz* ; 24 *kietains*.

La Flandre et le Hainaut présentent en commun ces particularités phonétiques :

- le *e* ouvert entravé > *ie* (Gossen, *Grammaire*, 59) : 44 *appielle* ; 53, 54, 60 *apriés* (mais 61 *après*) ; 9, 18, 23 *biel* ; 14 *bielle* ; 72 *ciertes* ; 128 *confiesser* ; 33, 141, 144 *diestre* ; 112, 135 *enviers* ; 63 *ies* ; 64, 81 *iestre* ; 45 *infier* ; 33 *mantiel* ; 68 *piendent* ; 49 *queriellés* ; 130 *reviersent* ; 32, 34, 142, 144 *seniestre* ; 44 *sierf* ; 100 *siervir* ; 85 *tiesmougnage* ; 130 *vièrent*

- *u* est une graphie pour *ou* conjonctif (Gossen, *Grammaire*, 85) : 72, 77, 97, 112, 115, 116, 117 *u* conjonction, mais 110 *u* adverbe

- le maintien de la voyelle pénultième atone (Gossen, *Grammaire*, 110) : 117 *angele* ; 94 *ordene*.

28 — Cf. Pierre Fouché, *Le verbe français. Étude morphologique*, Paris, Les Belles Lettres, (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, 56).

Au total, ne peuvent être dénombrés comme des faits spécifiques du picard que les quatre usages suivants (voir la liste complète des particularités picardes dans Gossen, *Grammaire*, 153) :

- *ilius* > *ius* (Gossen, *Grammaire*, 70) : 84 *Fius* ; fait localisé à Mons, Lille, Douai

- *o* + nasale > *ou* ou *u* (Gossen, *Grammaire*, 83) : 41 *dounee* ; 85 *tiesmougnage* ; 140 *juner*

- *ecce hoc* > *chou* (Gossen, *Grammaire*, 123-124) : 74, 76, 106, 108, 109, 114 *chou*

- *gh* mis pour *g* (Gossen, *Grammaire*, 101-102) : 14 *gheniestre* ; 28, 105 *larghece* ; 106 *largues* (mais 109 *larges* et 43 *laidenge*) ; fait localisé à Mons et à Tournai.

Dans le domaine lexical, quelques formes sont notées comme septentrionales par le F.E.W. de Walter von Wartburg, surtout en raison de leurs caractéristiques phonétiques : 28, 112 *caastés*, 14 *gheniestre*, 133 *glouternie*, 48 *humeles*, 5 *joveneche*, 24 *kievetains*, 116 *penanche*, 44 *pericheus* et 123 *ramonner*. Seul l'emploi de 123 *poulrette* paraît se limiter au pays de Lille.

Compte tenu de ces éléments et des minces indices que nous fournit l'identité des propriétaires successifs du ms. Lille, B.M., 83, nous pouvons conclure à l'incontestable origine nordique de ce *codex*, qui a peut-être été copié dans la région formée par le triangle Mons, Tournai, Douai. L'originalité des vues de l'auteur de l'*homélie sur l'arbre sec*, le caractère inédit de cette œuvre et son appartenance probable à la littérature religieuse et morale destinée aux béguines du Nord appellent une édition critique de ce texte, que nous invitons le lecteur à découvrir.

Texte du ms. Lille, B.M. 83 (anc. 71), fol. 2v°-5r°

De l'arbre seck,

*ouquel est senefiiés li estas de l'home et de la vie*²⁹

- Tant avons alet³⁰ esporounant que ore sommes venit par le
 grasce de Dieu a l'arbre seck³¹. Cils arbres est uns arbres qui en sa
 5 joveneche³² fu plantés sur boinne riviére, si comme li prophetes
 Ezechiel³³ le descript : très bien nés et très bien nouris et très
 bien venans, si qu'il ressamblloit les arbres de paradis en haulteche

29 — Dans la table du *codex*, qui figure au fol. 8 r°, le titre est le suivant : *Chi apriés s'en-siet del arbre seq ouquel est senefiiés li estas de l'home et de la vie, sur le premier fuellet de cel livre.*

30 — Emploi du verbe *aler* avec l'auxiliaire *avoir* au sens de « cheminer » (Hasenohr, *Introduction*, 153).

31 — On compte plusieurs allusions à un arbre sec dans la littérature médiévale. Dans le *jeu de saint Nicolas* de Jehan Bodel, il désigne un végétal situé près d'Ébron et qui se serait desséché au moment de la mort du Christ (cf. éd. Albert Henry, Bruxelles, Palais des Académies, 1981, p. 276 et Charles Foulon, *L'œuvre de Jehan Bodel*, Paris, P.U.F., 1958, p. 633). Dans *Huon de Bordeaux*, il serait appelé à reverdir et ce miracle entraînerait la

et en biaultet. Cilz arbres, che dist³⁴ Salemons³⁵, flori comme
 10 amandeliars³⁶, c'est a dire bien et biel ; mais trop se hasta, che dist
 Ysaies³⁷, et vint vens caulz et ardans et le brula tout, che dist li
 devans dis prophetes qui ot a nom Johel³⁸, qui pleure et crie et fait
 grant duel en son livre ; car, si comme dist Jheremies³⁹, cilz qui
 deuist pourfiter⁴⁰ flour et fructefier comme paulmiers⁴¹, or est
 15 devenu comme gheniestre⁴² qui bielle fleur porte et nient de
 fruit, ne riens ne vault fors que au feu.

Cilz arbres nous moustre l'estat et le vie de l'homme qui bien
 commenche boine vie et sainte, et croist et pourfite en grasces, en
 vertu et en boinnes meurs, et florist très biel et gette boinne oudeur
 partout, mais la vie⁴³ est encore en sa premiere fleur ; si comme
 20 dist Job⁴⁴, vient⁴⁵ uns vens ardans de tresgrant ferveur⁴⁶ et li art
 les fleurs et brulle les branches, et cils demeure secs et brehains⁴⁷ :
 boins est a coper et a getter ou feu. Cils arbres comencha a getter
 bien et biel.vij. boutons a.vij.virtus, qui respondent a.vij. visces kie-
 vetains⁴⁸ ; mais li vens ardans de grant ferveur, de propre sens⁴⁹ et

conversion d'un grand nombre de Sarrazins et de Juifs (cf. éd. Pierre Ruelle, Bruxelles, P.U.B., 1960, p. 405).

32 — *joveneche* (forme de *jonece*) = « âge tendre » (*God.*, X, 44b ; *T.-L.*, IV, 1764).

33 — Image traditionnelle de force et de longévité, l'arbre connaît quelquefois une chute soudaine. Par trois fois dans *Ézéchiél* (6, 13, 17, 22-24 et 20, 28), il est question d'un arbre vigoureux, susceptible de sécher (voir la mise en garde divine en 17, 24). Le livre d'*Ézéchiél* est la source de la parabole du grain de sénevé qui devient un grand arbre dans *Matt.*, 13, 31-32.

34 — Sur cette forme de l'indicatif présent 3 de *dire*, voir Fouché, *Verbe*, 120, note 1.

35 — Attribution quelque peu fantaisiste : il n'est nulle part fait allusion à l'amandier dans le récit de la vie de Salomon (*1 Rois*, 3-11) ; mais on sait que le roi parlait volontiers des plantes et des cèdres du Liban (*1 Rois*, 4, 13), dont il s'est servi d'abondance pour aménager intérieurement le temple de Jérusalem (*1 Rois*, 4, 15-28 et 6, 15-34).

36 — *amandeliars* = « amandier » (*God.*, I, 247c ; *T.-L.*, I, 334). L'amandier, qui est en fleurs dès le mois de février, symbolise la précocité. Il n'est pas inutile d'observer que l'arbre de Jessé, inspiré par une vision du prophète Isaïe et censé représenter la généalogie de Jésus, est un amandier.

37 — Renvoi probable au passage du livre d'*Isaïe* relatif à l'oracle des jardins d'Adonis (*Isaïe*, 17, 11) où il est rappelé que les semences écloses trop tôt ne donnent pas les fruits espérés.

38 — Le très court livre du prophète Joël comporte une complainte sur la désolation du pays qui met en scène, entre autres malheurs, la sécheresse des arbres fruitiers (*Joël*, 1, 12). L'évocation précise d'un arbre trop précocement grandi qui périt par le feu après avoir été asséché par un vent brûlant se lit dans *Jonas*, 4, 6-10.

39 — Le thème du bois qui brûle se retrouve à plusieurs reprises dans *Jérémie* (5, 14 ; 11, 16 ; 22, 7), mais le texte biblique n'évoque pas d'arbre florissant devenu genêt.

40 — *pourfiter* = « apporter du profit, procurer » (*God.*, X, 427c ; *T.-L.*, VII, 1513 ; *F.E.W.*, IX, 427b).

41 — *paulmiers* = « palmier » (*God.*, VI, 47b ; *T.-L.*, VII, 501 ; *F.E.W.*, VII, 515a).

42 — *gheniestre* = « genêt » (*God.*, IV, 257b ; *T.-L.*, IV, 247 ; *F.E.W.*, IV, 100b).

43 — La leçon fautive *vil* du ms. a été corrigée en *vie*.

44 — Comme nous l'avons rappelé plus haut, le thème du vent torride qui brûle la végétation ne se découvre que dans *Jonas*, 4, 8-10.

45 — La leçon inadéquate *viens* est corrigée en *vient*.

46 — *ferveur* = « ardeur, chaleur » (*God.*, III, 769a ; *T.-L.*, III, 1767).

47 — *brehains* = « stérile » (*God.*, I, 726a ; *T.-L.*, I, 829).

- 25 de indiscretion⁵⁰ les corront et les fait devenir. vij. visces, car folle humilités devient pusillanimités, / [fol. 3 r°] folle amistés⁵¹ carnalités⁵², folle debonnairetés nichetés⁵³, folle proeche cruaultés, folle larghece prodigalités, folle caastés⁵⁴ desloiautés, folle abstinence pestilence⁵⁵.
- 30 Or entent⁵⁶ bien comment, quant li diables voit que il ne le⁵⁷ puet abatre es visces et es pechiés (dont nous avons devant parlet) par assallir a seniestre le novisse sergant⁵⁸ et niche⁵⁹, lors se cueuvre d'un mantiel de vertu et, en esperanche de bien⁶⁰, l'assaut a diestre plus soutieument⁶¹ assés que a seniestre.
- 35 Or li moustre⁶² coment il couvient tresgrant humilité avoir qui⁶³ voelt parfaitement vaincre orguel et toutes ses filles folles ; lors li fait tant soi meismes despiter⁶⁴ et anientir et desprisier qui⁶⁵ ne cuide riens valoir ne sçavoir ne pooir, si qu'il chiet en pusillanimitet : c'est en une deffaulte⁶⁶ de cuer⁶⁷, car il regarde tant ses deffautes et les perils u sont tout cil qui les grans biens font qu'il ne s'ose aidier⁶⁸ de grasce nulle que Dieus li aist dounee. Ains repont⁶⁹ le tresor son signeur dont il deuist gaagner⁷⁰ et soi et autrui aidier, si comme fist li mauvais cui Dieus laidenge⁷¹ en

48 — *kievetaïns* = « principaux, capitaux » (*God.*, II, 116a ; *T.-L.*, II, 370 ; *F.E.W.*, II, 255b).

49 — On traduira l'adjectif *propre* par « particulier, spécial » (*God.*, 435a ; *T.-L.*, VII, 1992 ; *F.E.W.*, IX, 457b) et la formule *de sens propre*, complément de *ardans*, par « avec une sagesse particulière ».

50 — *Indiscretion* = « manque de réflexion, témérité » (*God.*, X, 8c ; *F.E.W.*, IV, 648b).

51 — *amistés* = « affection, amour » (*God.*, VIII, 107a).

52 — *carnalités* = « sensualité, luxure » (*God.*, II, 75b ; *F.E.W.*, II, 381b).

53 — *nichetés* = « sottise » (*God.*, V, 495a ; *T.-L.*, VI, 634 ; *F.E.W.*, VII, 104b).

54 — *caastés* = « chasteté, pudeur » (*God.*, II, 84a ; *T.-L.*, II, 303 ; *F.E.W.*, II, 478b).

55 — *pestilence* = « malheur, mauvaise doctrine » (*God.*, VI, 129a et X, 328a ; *T.-L.*, VII, 845 ; *F.E.W.*, VIII, 310a).

56 — Le verbe *entent* renvoie davantage ici à l'idée de « perception par l'intelligence » qu'à la notion de « perception de l'ouïe » (*God.*, IX, 481b ; *T.-L.*, III, 574).

57 — Pronom redondant, qui annonce le complément éloigné *le novisse sergant et niche* (Buridant, *Grammaire*, 457).

58 — *sergant* = « homme dévot, serviteur (de Dieu) » (*God.*, VII, 391b ; *T.-L.*, IX, 519 ; *F.E.W.*, XI, 532a).

59 — *niche* = « niais » (*God.*, V, 495a ; *T.-L.*, VI, 631 ; *F.E.W.*, VII, 104a).

60 — Le complément *en esperanche de bien* est apposé à *l'* et ne se rapporte évidemment pas à *diables*.

61 — *plus soutieument assés* = « avec beaucoup plus d'adresse, de façon beaucoup plus ingénieuse » (*God.*, VII, 565a ; *F.E.W.*, XII, 365a).

62 — Le sujet de *moustre* est *diables*, sujet de la phrase précédente.

63 — *qui*, pronom relatif régime indirect, équivaut à *cui* (Buridant, *Grammaire*, 584 ; Hasenohr, *Introduction*, 101).

64 — Les trois verbes *despiter*, *anientir* et *desprisier* signifient « mépriser » et forment un beau cas de reduplication synonymique (*God.*, II, 631a, VIII, 120b et IX, 356b ; *T.-L.*, I, 397 et II, 1701 et 1714 ; *F.E.W.*, III, 54b, VII, 86b et IX, 373b).

65 — *qui* équivaut à la séquence formée de *que* complétif suivi de *il* sujet (Hasenohr, *Introduction*, 230).

66 — *deffaulte* = « manque » (*God.*, II, 455b ; *T.-L.*, II, 1275 ; *F.E.W.*, III, 388b).

67 — *cuer* = « courage » (*God.*, IX, 260c ; *T.-L.*, II, 1115).

- l'Euvangile et appielle sierf desloiaus, maulvais et pericheus⁷² et
 45 vieus⁷³, et le commanda a ruer⁷⁴ es tenebres d'infier. Tels homs ne
 quiert fors fuites et repostailles⁷⁵, mais ensi n'a⁷⁶ pas humilité ne
 virtus conquise, car ou camp couvient entrer qui voelt vertu
 conquere. Dont⁷⁷ nuls n'est si hardis comme li vrai humeles⁷⁸, car
 si comme dist sains Bernars⁷⁹, de tant comme es petites querielles⁸⁰
 50 il a mains fianche⁸¹ en soy, de tant a il en Dieu es grans emprinses⁸²
 plus grant foy, si comme il apparut bien a le benoite⁸³ Virge Marie,
 qui de grant foy et de grant humilitet est loee sur tous ciauls qui
 onques furent apriés Dieu.
 Apriés, quant cils qui sans raison et sans mesure regarde le
 55 pechiet d'envie, tant aigrement le commenche a haïr qu'il chiet en
 une folle amistet, car quant il deuist/[fol. 3 v°] son proisme⁸⁴ amer
 ensi que soi meismes, il le commenche a amer plus que soi
 meismes, car a tort et a droit⁸⁵ il amera son ami, che dist il. Et met
 60 cils fols sen ame a enscient⁸⁶ en pechiet pour garder ceste folle
 amitet. Ceste amour est folle et desordenee, car apriés Dieu sur
 toutes riens tu dois amer t'ame, et après t'ame ton proisme, che
 dist sains Augustins⁸⁷. Dont se tu aimes plus ten proisme que Dieu
 u que t'amme, tu n'ies pas en caritet. Pour ce dist Dieus en

68 — *s'aidier* = « se servir » (*God.*, VIII, 52b).

69 — *repost* = « cache » (*God.*, VII, 62a ; *T.-L.*, VIII, 907 ; *F.E.W.*, X, 269a).

70 — *gagner* = « tirer profit » (*God.*, IV, 194b ; *T.-L.*, 4, 13 ; *F.E.W.*, XVII, 462b).

71 — *laidenge* = « dit du mal » (*God.*, IV, 696a ; *T.-L.*, V, 55 ; *F.E.W.*, XVI, 439b). Le verbe est ici construit avec un complément indirect (*cui*). Allusion probable à la célèbre parabole des talents (*Matth.*, 25, 14-30). En réalité, dans le texte évangélique, ce n'est pas Dieu, mais le maître de maison qui voue aux ténèbres le mauvais serviteur parce qu'il a enfoui son talent dans le sol au lieu de le faire fructifier. À propos de la culture parfois lacunaire ou hésitante des prédicateurs en langue vulgaire, voir Jean Longère, *La prédication médiévale*, Paris, Études augustiniennes, 1983, p. 229.

72 — *pericheus* = « paresseux » (*God.*, X, 317b ; *T.-L.*, VII, 745 ; *F.E.W.*, VIII, 448a).

73 — *vieus* = « méprisable, vil » (*God.*, X, 857b ; *F.E.W.*, XIV, 447a).

74 — *ruer* = « précipiter » (*God.*, VII, 260c ; *T.-L.*, VIII, 1536 ; *F.E.W.*, X, 600b).

75 — *repostailles* = « cachettes » (*God.*, VII, 67a ; *T.-L.*, VIII, 928 ; *F.E.W.*, X, 269b).

76 — Le ms. porte la leçon impropre *ne*, corrigée en *n'a*.

77 — *Dont* = « c'est pourquoi » (*God.*, IX, 418c ; *T.-L.*, II, 2007).

78 — *humeles* = « humble » (*God.*, IX, 774c ; *T.-L.*, XI, 38 ; *F.E.W.*, IV, 511a).

79 — À plusieurs reprises (dans son traité sur les *Degrés de l'humilité et de l'orgueil*, dans son *Sermon XLII sur le Cantique des Cantiques*, dans le sermon sur la *Soumission de notre volonté à la volonté divine*), saint Bernard de Clairvaux exprime l'idée selon laquelle la vraie humilité consiste à se placer tout entier sous l'autorité de Dieu, suivant le mode d'une triple soumission (voir Migne, *Patr. lat.*, 182, cc. 941-972 ; 183, cc. 987-993 et cc. 609-612 ainsi que saint Bernard, *Œuvres*, traduites par M. -M. Davy, Paris, Aubier-Montaigne, 1945, t. I, pp. 179-212 ; t. II, pp. 58-66 et 383-386).

80 — *querielles* = « affaires » (*God.*, VI, 502a ; *F.E.W.*, II, 1463a).

81 — *fianche* = « confiance » (*God.*, III, 780a ; *T.-L.*, III, 1806 ; *F.E.W.*, III, 498b).

82 — *emprinses* = « entreprises » (*God.*, III, 75a ; *T.-L.*, III, 139).

83 — *benoite* = « bienheureuse ».

84 — *proisme* = « prochain » (*God.*, VI, 429b ; *T.-L.*, VII, 1962 ; *F.E.W.*, IX, 489a).

85 — L'expression *a tort et a droit* (= « à tort ou à raison ») n'est pas attestée avant le xvi^e siècle selon le *F.E.W.* (XIII, 87b).

86 — *a enscient* = « sciemment » (*God.*, III, 228c ; *T.-L.*, III, 906).

- 65 l'Euvangile⁸⁸ que nus ne puet iestre ses disciples s'il ne het pere
et mere, parens et amis, ne mie les parsonnes, mais les visces et
les folles amistés. Il ressent⁸⁹ aulcun fol deboinaire⁹⁰ qui tant
fuient et heent felonnie et ire⁹¹ que, pour garder l'amour et le
pais des hommes, il pierdent moult souvent l'amour et le pais de
70 Dieu, comme, quant il voient les mauls et les pechiés qu'il peuis-
sent et deuissent abattre, et⁹² il s'en retraient⁹³ pour pais avoir.
Ceste deboinnaretés est trop cruele, dont sains Augustins⁹⁴ dist :
« Ciertes, se tes freres a u festre⁹⁵, u plaie, u mal ou corps, et il le
voelt celer pour le peur dou rasoir dou mire⁹⁶, se tu qui le sces
l'accuses, n'est chou pas pités ; se tu le choiles⁹⁷, n'est chou cru-
75 lés ». Dont on suet⁹⁸ dire que mere piteuse⁹⁹ fait fille tigneuse¹⁰⁰ ;
et ne rest¹⁰¹ chou tresgrant desloiautés se tu vois et os que on dist
u fait honte a ton Pere dou ciel, et tu le sueffres deboinnaiement
et fais samblant qu'il n'en tiengne¹⁰² de riens a toi ? Dont dist
80 moult boin mot sains Jehans Bouche d'or¹⁰³ : homs qui ses propres
injures¹⁰⁴ pardonne de legier¹⁰⁵ et oublie, c'est vertu deboinaire ;
mais es hontes et es injures que on dist et fait a Dieu iestre deboin-
naires, c'est grant iniquités. Dont tout ensi que¹⁰⁶ nuls n'est si har-
dis que li vrais humeles, n'est nuls si rois¹⁰⁷ en justiche comme li

87 — Sur le thème du renoncement à soi-même pour l'amour de Dieu, voir les *Commentaires sur l'Écriture* (chapitres XXV-XXVII) et le *Sermon CCCXXX* (saint Augustin, *Œuvres complètes*, traduites par M. Raulx, Bar-le-Duc, Guérin, 1868, t. IV, pp. 12-13 et t. VII, 564-567).

88 — Voir *Luc*, 14, 26 ; 18, 29 ; *Marc*, 10, 29-30 ; *Matth.*, 10, 35-38.

89 — *ressont* = « sont de leur côté » (*God.*, VII, 131b ; *T.-L.*, VIII, 363).

90 — *deboinaire* = « d'une bonté excessive » (*God.*, IX, 277b ; *T.-L.*, II, 1237).

91 — *ire* = « colère, déplaisir » (*God.*, IV, 608b ; *T.-L.*, IV, 1440 ; *F.E.W.*, IV, 811b).

92 — La conjonction *et* (parfois appelée « adverbe de phrase ») placée en tête de proposition principale sert à souligner l'articulation et joue un rôle de corrélation (Buridan, *Grammaire*, 554 ; Hasenohr, *Introduction*, 222).

93 — *s'en retraient* = « s'en abstiennent » (*God.*, VII, 153c ; *T.-L.*, VIII, 1171).

94 — La citation paraît assez largement inventée : elle ne se retrouve pas, même sous une forme différente, dans les écrits de saint Augustin (voir le *Thesaurus Patrum latinorum*. *Thesaurus augustinianus*. Series A. *Formae*, Turnhout, Brepols, 1989).

95 — *festre* = « fistule » (*God.*, III, 773c ; *T.-L.*, III, 1779 ; *F.E.W.*, III, 582b).

96 — *mire* = « médecin » (*God.*, V, 214c ; *T.-L.*, VI, 72).

97 — *choiles* = « caches » (*God.*, IX, 14c ; Fouché, *Verbe*, 55).

98 — *suet* = « a coutume de » (*God.*, VII, 513a).

99 — *piteuse* = « compatissante » (*God.*, VI, 180a ; *T.-L.*, VII, 986 ; *F.E.W.*, VIII, 442b).

100 — *tigneuse* = « ombrageuse, maussade, acariâtre » : le *F.E.W.* (XIII, 342a) n'enregistre pas cette signification avant l'époque moderne.

101 — Affaiblissement de la voyelle finale à l'indicatif présent 3 de *rester* (Fouché, *Verbe*, 185).

102 — *qu'il n'en tiegne de riens a toi* = « que cela ne t'intéresse en rien » (*God.*, X, 752c ; *T.-L.*, X, 217).

103 — Plusieurs passages des écrits de saint Jean Chrysostome concernent le thème du pardon des offenses : voir en particulier l'*Homélie LXI*, qui est un commentaire de *Matth.*, 18, 21 (Migne, *Patr. gr.*, 58, cc. 587-595 et saint Jean Chrysostome, *Œuvres complètes*, traduction M. Jeannin, Bar-le-Duc, L. Guérin, 1865, t. VII, pp. 478-485).

104 — *injures* = « injustices, torts que l'on subit » (*God.*, X, 17a ; *T.-L.*, IV, 1395).

105 — *de legier* = « facilement » (*God.*, IV, 756b ; *T.-L.*, V, 313).

85 Fius¹⁰⁸ deboinnaires, si comme il apparut en Moÿse qui, au ties-
mou/gnage [fol. 4 r°] de le Sainte Escripiture¹⁰⁹, fu li plus deboin-
naires homs qui fuist au monde a son tamps, mais en pechiet ven-
gier, quant il le trouvoit, nuls si crueuls ne tels justiciers¹¹⁰ n'estoit.
Hee las, biaux douls Jhesus, ceste virtue est, ou tamps qui ore ceurt,
moult bestournee¹¹¹, car des hontes que on fait a Toi nuls n'en
90 cure¹¹², mais sa propre injure, quant on a meffait, cascuns se voelt
vengier sans pité et sans mesure.

Encontre le visce d'accide¹¹³ respont li visces de folle proeche,
qui est uns visces moult perilleus. Ensi comme il est, en ost aren-
gié¹¹⁴, de celui qui ordene ne voelt tenir, qui voelt poindre sans
95 congiet¹¹⁵ et sans conseil¹¹⁶ pour los acquerre, ensi est il de chiauls
qui sans conseil font les penanches¹¹⁷ trop grandes et par huees¹¹⁸,
u singuleres¹¹⁹ et deghisees¹²⁰, veillent, vivent, aeurent¹²¹, pleurent,
tuent le corps et portent le haire¹²². Vaincut sont, che leur samble,
s'il ne passent les aultres et font de leur corps sacrefisce au diable,
100 qu'il¹²³ deuissent garder pour Dieu siervir, car si comme dist
Samuel¹²⁴ li prophetes : qui contre raison et obedience par son sens
propre fait sacrefisce, il fait offrande au diauble et nient a Dieu, et
c'est en clergie ydolatrie¹²⁵.

Encontre avarisce respont d'autre part li visces de prodigalitet :
105 c'est folle larghece en franchois. Li avers¹²⁶ ravist et tolt¹²⁷ et tient

106 — *tout ensi que* = « (tout à fait) de la même manière que » (*God.*, VIII, 61a ; *T.-L.*, I, 246).

107 — *rois* = « souverain, maître » (*God.*, X, 583a ; *FE.W.*, X, 368b).

108 — Allusion à Jésus, qui est cité *expressis verbis* quelques lignes plus bas.

109 — Sur le rôle de juge de Moïse et sa création d'une magistrature, voir *Exode*, 18, 13-27.

110 — *justiciers* = « sévère » (*FE.W.*, V, 86b).

111 — *bestournee* = « corrompue, renversée » (*God.*, I, 639c ; *T.-L.*, I, 953).

112 — *n'en cure* = « ne s'en soucie » (*God.*, II, 405a ; *T.-L.*, II, 1158).

113 — *accide* = « indolence, paresse » (*God.*, I, 42c ; *T.-L.*, I, 85).

114 — *arengié* = « mis en ordre de bataille » (*God.*, I, 389a ; *T.-L.*, I, 512).

115 — *congiet* = « permission » (*God.*, IX, 156a ; *T.-L.*, II, 690).

116 — *conseil* = « indication » (*God.*, IX, 162c ; *T.-L.*, II, 722).

117 — *penanches* = « pénitences » (*God.*, VI 78c ; *T.-L.*, VII, 638 ; *FE.W.*, IX, 119b).

118 — *par huees* = « à grands cris, à grand bruit » (*God.*, IV, 521a ; *T.-L.*, IV, 1213 ; *FE.W.*, IV, 501b).

119 — *singuleres* = « à titre personnel » (*God.*, VII, 429c ; *T.-L.*, IX, 674 ; *FE.W.*, XI, 645b).

120 — *deghisees* = « cachées, dissimulées » (*God.*, IX, 339b ; *T.-L.*, II, 1604).

121 — *aeurent* = « prient » (*God.*, I, 308b ; *T.-L.*, I, 412).

122 — *haire* = « cilice » (*God.*, IX, 743a ; *T.-L.*, IV, 834).

123 — L'antécédent (*corps*) du relatif (*qu'*) est assez éloigné.

124 — Reprise approximative du thème traité dans *1 Samuel*, 15, 22 : Dieu préfère l'obéissance aux sacrifices et la docilité Lui est plus précieuse que la graisse des bœliers.

125 — Pour le clergé médiéval, la pratique intensive des macérations s'apparente à une forme de religion dévoyée. De nombreux prédicateurs (Pierre le Mangeur, Adrien IV, etc.) recommandent aux religieux séculiers comme réguliers d'adopter, en matière de sacrifice, un comportement mesuré : la sobriété et la frugalité sont préconisées, mais la mortification ne peut s'exercer que si elle permet au prêtre d'accomplir le service divin. (Cf. François Petit, *La réforme des prêtres au Moyen Âge. Pauvreté et vie commune*, Paris, Le

- chou qui sien est et chou qui siens n'est mie. Li largues tient le
 voie moiienne et riens ne tolt. Li fols largues ne donne mie, ains
 respant tout quanques¹²⁸ qu'il puet tenir as mains, et chou qui
 sien est, et chou qui si en n'est mie. Li larges donne le sien saige-
 110 ment, liement¹²⁹ et de cler¹³⁰ cuer la u il doibt, tant comme il
 puet et si comme il doibt, et li souffist chou que il a.
- Encontre luxure naist folle caastés (u de cuer, u de corps) en
 chiauls qui en mariage sont, qui enviens leur compaignie¹³¹ ne
 font pas chou que li mariages / [fol. 4 v°] requiert : et c'est ribau-
 115 die¹³² et desloiautés. De cuer requierent cil u celles folement pure-
 tet et caastet qui tantost, comme il commencent penanche u en
 siecle u en religion, cuident devenir angele, qui a mort se coure-
 chent¹³³ et se tuent lues que¹³⁴ li pensee laide leur vient au devant.
 Et comme plus voit li diables qu'il se courouchent plus que droit¹³⁵,
 120 et il plus en est liés et plus les assault en veillant et en dormant¹³⁶
 et les met en une douleur, une tristreche et en une conscience
 estroite et escrupeleuse. Et est de chiaus ensi comme de celui qui
 cuidoit le maison tant ramonner¹³⁷ que ne poulrette¹³⁸ ne poutie¹³⁹
 n'i demorast, mais comme plus fort ramonnoit, plus voloient poul-
 125 rettes par mi le ray dou soleil. Ensi est d'aulcuns cuers niches et
 novisces qui voellent avoir le pureté des parfais avant qu'il soient
 ned. Et quant il sentent une miette¹⁴⁰ declairer¹⁴¹ que Dieus leur
 monstre leur deffaultes, tant se voellent confiesser et l'osteil¹⁴²
 dou cuer tant ramonner que il se tuent et lassent autrui. Et comme
 130 plus viersent¹⁴³ ce cuer et reviersent, et plus volent pensees et pou-
 ties vilaines que li diables fait venir pour iaulz mettre a mesaise¹⁴⁴
 et iauls retraire¹⁴⁵ des biens qu'il deveroient et poroient faire.

Cerf, 1968, pp. 69-73).

126 — *avers* = « avare » (FE.W., I, 187a).

127 — *tol* = « prend » (God., VII, 737c ; T.-L., X, 363 ; FE.W., XIII, 18b). Les trois verbes (*ravist*, *tol* et *tient*) sont dans un rapport de reduplication synonymique.

128 — *tout quanques qu'* = « tout ce que » (God., VI, 479c ; FE.W., II, 1419a) : expression doublement pléonastique.

129 — *liement* = « avec joie » (God., IV, 775c ; T.-L., V, 410).

130 — *cler* = « assuré, pur » (God., II, 151a ; T.-L., II, 475 ; FE.W., II, 739b)

131 — *compaignie* = « l'un des époux » (FE.W., II, 966b).

132 — *ribaudie* = « débauche » (God., VII, 183a ; T.-L., VIII, 1252 ; FE.W., XVI, 702b).

133 — *se courechent* = « se fâchent, s'irritent » (God., IX, 225c ; T.-L., II, 897).

134 — *lues que* = « aussitôt que » (God., V, 48a ; T.-L., V, 709 ; FE.W., V, 391b).

135 — *droit* = « de juste » (God., II, 772c ; FE.W., III, 87b).

136 — Anacoluthie assez fréquente dans l'ancienne langue : les deux gérondifs ont pour thème *les* et non *il* (Hasenohr, *Introduction*, 224-225).

137 — *ramonner* = « balayer » (God., VI, 582c ; T.-L., VIII, 255 ; FE.W., X, 42a).

138 — *poulrette* = « poussière » (God., VI, 343b ; T.-L., VII, 1665). Forme lilloise selon le FE.W., IX, 561b.

139 — *poutie* = « poussière » (God., VI, 473b ; T.-L., VII, 1672 ; FE.W., IX, 550a).

140 — *une miette* = « un peu » (n'apparaît pas avant le fr. mod. selon le FE.W., VI, 69a).

141 — *declairer* = « révéler, rendre clair » (God., II, 445b ; T.-L., II, 1252 ; FE.W., III, 25b).

142 — *osteil* = « demeure » (God., IV, 502c ; T.-L., VI, 1368).

143 — *vidersent* [...] et *reviersent* = « tournent et retournent » (God., VII, 171b et VIII,

- 135 Au visce de glouternie¹⁴⁶ respont d'autre part li visce de aus-
 teritet, par quoi il est aussi comme hommedides de soi meismes et
 desloiauls enviers Dieu quant il li tolt son boin sergant¹⁴⁷, c'est
 son corps propre ; et c'est uns es fors engiens¹⁴⁸ dou dyable, che
 dist sains Bernars : car quant il ne puet abattre le chevalier¹⁴⁹, il
 se vanje de son chevalcier¹⁵⁰, c'est a dire quant il ne puet le corage
 140 qui trop est preus et fervens vaincre, lors se paine de lui tollir son
 cheval, c'est son corps, par juner¹⁵¹ et par folles abstinenches.
 Ensi vont li visce hors / [fol. 5r°] voie, li uns a diestre, li aultres
 a seniestre, mais vertu va son chemin roial¹⁵². Virtus est li arbres qui
 doibt en hault monter si qu'il ataing jusques au ciel et, pour ce, li
 145 couvient il ses branches a diestre et a seniestre moult sagement et
 moult songneusement recoper¹⁵³.

Jacques Charles LEMAIRE
Université Charles-de-Gaulle – Lille 3

207b).

144 — *mettre a mesaise* = « chagriner » (*God.*, V, 266c ; *T.-L.*, V, 1566).

145 — *retraire* = « éloigner » (*God.*, VII, 153b ; *T.-L.*, VIII, 1160).

146 — *glouternie* = « gourmandise, avidité » (*God.*, IV, 294c-295a ; *T.-L.*, IV, 389 et 396 ; *F.E.W.*, IV, 173a).

147 — *sergant* = « serviteur » (*God.*, VII, 391b ; *T.-L.*, IX, 519).

148 — *engiens* = « ruses » (*God.*, III, 171b ; *T.-L.*, III, 388 ; *F.E.W.*, IV, 685b).

149 — Quoique l'idée de la domination du démon sur les corps ne soit pas absente des écrits de saint Bernard (voir en particulier le *VIII^e Sermon*, dans *Œuvres*, trad. M.-M. Davy, t. II, 350-351), l'accusation d'une persécution diabolique des corps en vue de ruiner les âmes est plus largement développée par saint Augustin (voir le *Discours sur le Psaume CXLI*, dans *Œuvres*, trad. Raulx, t. X, 206).

150 — *chevalcier* = « cheval, ce qui sert à chevaucher » (*God.*, IX, 73b ; *F.E.W.*, II, 6a). Nous remercions M. Gilles Roques de nous avoir suggéré cette lecture.

151 — *juner* = « jeûne » (*God.*, X, 44b ; *T.-L.*, IV, 1678).

152 — *roial* = « digne d'un roi » (*God.*, X, 583c ; *T.-L.*, VIII, 1400 ; *F.E.W.*, X, 201a).

153 — *recoper* = « tailler » (*God.*, VI, 685b ; *T.-L.*, VIII, 478).